

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVALT, Delphine
CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON,
Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT,
Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU, Aïcha
BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Pascale ROTIVEL,
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Céline
MAROLLEAU à Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER
à Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

AFFECTATION DES RÉSULTATS
PROVISOIRES 2023

Délibération : 04.2024.031

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2024.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2023 fait apparaître les résultats « provisoires » ci-après. Les soldes seront considérés comme définitifs lors de l'adoption formelle du compte administratif 2023.

Budget principal ville

| | |
|--|----------------|
| Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement : | 2 799 513,60 € |
| Résultat de clôture 2023 de la section d'investissement : | 31 215,29 € |

Restes à réaliser 2023 :

| | |
|---|---------------------------|
| ➤ | Dépenses : 1 979 092,82 € |
| ➤ | Recettes : 615 727,48 € |

La section d'investissement présente un besoin de financement de 1 394 580,63 €.

Budget annexe La Mouche

| | |
|--|-------------|
| Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement : | 0,00 € |
| Résultat de clôture 2023 de la section d'investissement : | 54 614,94 € |

Restes à réaliser 2023 :

| | |
|---|------------------------|
| ➤ | Dépenses : 54 614,94 € |
| ➤ | Recettes : 0,00 € |

La section d'investissement présente un solde neutre à 0,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 21 mars 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **REPRENDRE** les restes à réaliser 2023 en dépenses et en recettes au budget primitif 2024 du budget principal ville et du budget annexe La Mouche ;
- **REPRENDRE** le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement du budget principal Ville pour 31 215,29 € au budget primitif 2024, en dépense d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;
- **AFFECTER** par anticipation une partie du résultat provisoire de clôture de la section de fonctionnement 2023 du budget principal Ville à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit 1 394 580,63 € au budget primitif 2024, en recette d'investissement compte « 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- **AFFECTER** par anticipation le solde du résultat provisoire de clôture de la section de fonctionnement 2023 du budget principal Ville pour **1 404 932,97 €** au budget primitif 2024, en recette de fonctionnement compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté » ;
- **AFFECTER** par anticipation le résultat provisoire de clôture de la section d'investissement 2023 du budget annexe La Mouche pour **54 614,94 €** au budget primitif 2024, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.